



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate
192CP-24-03-2020

ALLÈGEMENT DU PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Saint-Siméon, le 24 mars 2020 – Dans le but d'aider ses citoyens à traverser la pandémie du COVID-19, la Municipalité de Saint-Siméon a pris la décision d'alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en accordant un répit sur les intérêts courus sur votre compte de taxes municipales.

Plusieurs municipalités et villes ont décidé d'annuler les intérêts pour les versements qui seront échus au cours des prochains mois visant les taxes 2020. La Municipalité de Saint-Siméon va plus loin en fixant, non seulement le taux d'intérêt à 0% entre le 31 mars et le 1^{er} juillet sur les taxes municipales 2020 mais sur toutes taxes municipales dues; c'est-à-dire 2020 et les années antérieures. Donc, le solde de votre compte de taxes au 31 mars 2020 sera le même au 1^{er} juillet 2020. Aucun intérêt ne sera ajouté.

« Nous vivons présentement un grand bouleversement et la municipalité tient à faire sa part pour réduire la charge fiscale de ses citoyens qui sont tous affectés par cette pandémie » exprime le maire Sylvain Tremblay. Ce dernier incite toutefois les contribuables qui le peuvent, à effectuer leurs versements pour aider la municipalité à poursuivre le déploiement de ses services le plus efficacement possible.

La Municipalité a fermé l'accès de son hôtel de ville au public et invite la population à communiquer par courriel à : info@saintsimeon.ca ou par téléphone au 418-620-5010 et à effectuer vos transactions en ligne, s'il y a lieu. Le personnel demeure en place pour vous servir.

- 30 -

Source et renseignement :
Sylvain Tremblay
Maire



Baie-des-Rochers | Port-aux-Quilles | Saint-Siméon | Port-au-Persil

502, rue St-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon (Québec) Canada G0T 1X0

Téléphone: 418.620.5010 • télécopieur: 418.620.5011 • info@saintsimeon.ca

sylvain.tremblay@saintsimeon.ca Téléphone : 418-620-5010

BROUILLON